

# Rapport annuel 2008-2009

## Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre



<http://www.afclacst-pierre.org>



Corporation de gestion et de développement de la  
pêche sportive du lac Saint-Pierre

## Table des matière

Présentation de l'AFC du lac Saint-Pierre.....	1
Le rapport du président.....	2
Le conseil d'administration.....	3
Le personnel et les autorisations de pêcher.....	4
Les autorisations de pêcher : statistiques, analyse et graphiques.....	5
Les gains de l'AFC.....	6
Les mesures de protection.....	7
Les assistants à la protection de la faune.....	8
Les aspects budgétaires.....	9
Les périodes de pêche et les limites de prises quotidiennes.....	10
Les dépositaires de l'autorisation de pêcher.....	11
Le territoire de l'AFC du lac Saint-Pierre.....	12
L'AFC sur Internet et les projets à venir.....	13
Album photos.....	14

## L'AFC

L'AFC est un mode de gestion du territoire visant la prise en charge, par la population et les organismes du milieu, de la mise en valeur, de la protection et de la réhabilitation de la faune aquatique sur un plan d'eau public.

À cette fin, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune accorde à l'organisme désigné un bail de droits exclusifs de pêche sportive à des fins communautaires. Ce territoire bénéficie de mesures particulières de gestion et de protection afin d'y assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique.

Jusqu'à maintenant trois autres AFC ont été créées au Québec: le lac Saint-Jean (1996), le réservoir Baskatong (1997), et le réservoir Gouin (1999).

## Un peu d'histoire ...

L'idée de départ d'une Aire faunique communautaire provient d'une entente entre la Fédération québécoise de la faune (FQF) de la Montérégie et le Comité ZIP du lac Saint-Pierre, en collaboration avec l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel (ACPSAS), en réaction à la diminution de la qualité de la pêche sportive dans l'archipel du lac Saint-Pierre.

L'étude a débuté en 2000 sous la supervision de la Fédération québécoise de la faune (FQF), dans le cadre du programme de création d'emploi pour les jeunes en région, financé par la Société de la faune et des Parcs du Québec (FAPAQ). Le comité de gestion provisoire de l'AFC du lac Saint-Pierre était responsable du dossier de juillet 2001 à avril 2006.

Notons que la Fédération québécoise de la faune (FQF) a modifié son appellation en avril 2009 pour devenir la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FQCP).

# Rapport du président

## 2008-2009



L'année dernière fut remarquable par les gains considérables obtenus pour la conservation de la perchaude sur le territoire de l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre (AFCLSP).

Cette année, l'AFCLSP priorisa le doré jaune et le doré noir. Des mesures de conservation sont déjà en vigueur en 2009 afin d'assurer la pérennité de ces deux espèces, lesquelles donnent des signes de surexploitation, particulièrement le doré noir. À cet effet, à la demande de l'AFCLSP, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a créé trois zones à réglementation particulière afin de protéger la reproduction du doré noir qui fraye trois semaines plus tardivement que le doré jaune. Il s'agit de trois frayères importantes situées dans le secteur des îles, où il sera interdit de pêcher pendant trois semaines supplémentaires après l'ouverture de la pêche aux dorés.

Aussi, dans le but de réduire la pression de pêche qui s'exerce fortement en tout temps de l'année sur la plupart des espèces sportives, et particulièrement sur le doré noir à la fin de l'automne, il fut décidé d'interdire la pêche à toutes les espèces à partir du 1er novembre jusqu'au 20 décembre. En plus des facteurs biologiques qui incitaient l'AFCLSP à agir ainsi, cette mesure était demandée depuis une dizaine d'années par bien des pêcheurs sportifs outrés de voir le braconnage très actif à cette période tardive de l'année.

En 2008, la fréquentation augmenta encore passant de 17 100 autorisations de pêcher à près de 20 000. Cela représente environ 35 000 personnes lorsqu'on ajoute les conjoints (es) et enfants de moins de 18 ans.

Les assistants à la protection de la faune consacrèrent plus de 3000 heures de patrouille et signalèrent plus de 100 infractions. Une autre partie de leur travail consistait à participer aux études: l'une sur le doré noir et l'autre sur le suivi de la pêche sportive de la perchaude, avec le MRNF, afin de s'assurer que le quota alloué ne soit pas dépassé.

Les études récentes démontrent que la perchaude en aval de l'AFCLSP, entre le pont Laviolette et Batiscan, fait partie du même stock que celui de l'AFCLSP. Dans ce secteur, il est encore permis de pêcher commercialement la perchaude en période de frai, sans aucun quota, bien qu'elle soit en aussi mauvais état qu'au lac Saint-Pierre depuis le recensement de 1996. Étant donné que cette situation peut avoir des impacts négatifs sur la restauration de la perchaude au lac Saint-Pierre, l'AFCLSP achemina une résolution au MRNF demandant d'accorder à la perchaude de ce secteur la même protection qu'au lac Saint-Pierre durant la période de frai. La réponse du MRNF fut négative pour une modification réglementaire en 2009; il entend consulter les parties en cause au cours de l'année avant de prendre une décision. C'est à suivre.

Le bail que le MRNF accorda à l'AFCLSP en avril 2006 pour gérer la pêche sportive était d'une durée de trois ans. Il fut renouvelé le 21 avril dernier pour une durée d'un an comme le veut la nouvelle politique du MRNF.

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs de l'AFCLSP pour leur disponibilité, leur dévouement et leur compétence indispensable au bon fonctionnement de notre organisation. Un grand merci à la directrice générale et à toute son équipe pour le travail colossal accompli au cours de l'année et pour leur inlassable passion à la conservation de la faune. Finalement, je dois souligner la bonne collaboration et le soutien scientifique de qualité et indispensable accordés au personnel de l'AFCLSP par le MRNF.

*Gérard Massé* Président

# Le conseil d'administration

L'aire faunique communautaire est administrée par un conseil de 20 administrateurs bénévoles. Les postes réservés aux utilisateurs et aux résidants sont électifs et les autres sont comblés par nomination.

## 1/3 des sièges, organismes de la faune : 6 sièges

Quatre pêcheurs sportifs nommés par la FQCP des différents secteurs concernés:

FQCP - Montérégie-Montréal-Laval : M. Gilles Jacques, vice-président  
FQCP - Mauricie : M. Pierre Caron (substitut Guy Gérin-Lajoie), administrateur  
FQCP - Lanaudière : poste vacant, administrateur  
FQCP - Centre-du-Québec : M. Jean-Guy Dupuis, administrateur

Un résidant : M. Gérard Massé, Président

Un utilisateur: M. Louis Marchand, administrateur

## 1/3 des sièges, des élus : 6 sièges

Cinq sièges pour les élus municipaux nommés par les MRC riveraines:

MRC du Bas-Richelieu: M. Olivar Gravel, secrétaire-trésorier  
MRC de Nicolet-Yamaska : M. Claude Biron, administrateur  
MRC de D'Autray : M. Maurice Désy, administrateur  
MRC de Maskinongé : poste vacant, administrateur  
MRC de Bécancour : M. Maurice Richard, administrateur  
Ville de Trois-Rivières : M. Michel Veillette, administrateur

## 1/3 des sièges, socio-économique : 6 sièges

Un représentant des CLD : Christian Hart, administrateur

Un représentant des offices du tourisme: Mme Diane Bouchard, administrateur

Un pourvoyeur nommé par l'association des pourvoiries de la Mauricie: M. Stéphane Marin, administrateur

Un pourvoyeur nommé par l'association des pourvoiries de Lanaudière: M. Alec Delage, administrateur

Un représentant de la communauté Abénaquise nommé par le Grand Conseil: M. Christian Trottier, administrateur

Un représentant du Comité ZIP du lac Saint-Pierre: Mme Louise Corriveau, administrateur

## Deux administrateurs non-votants :

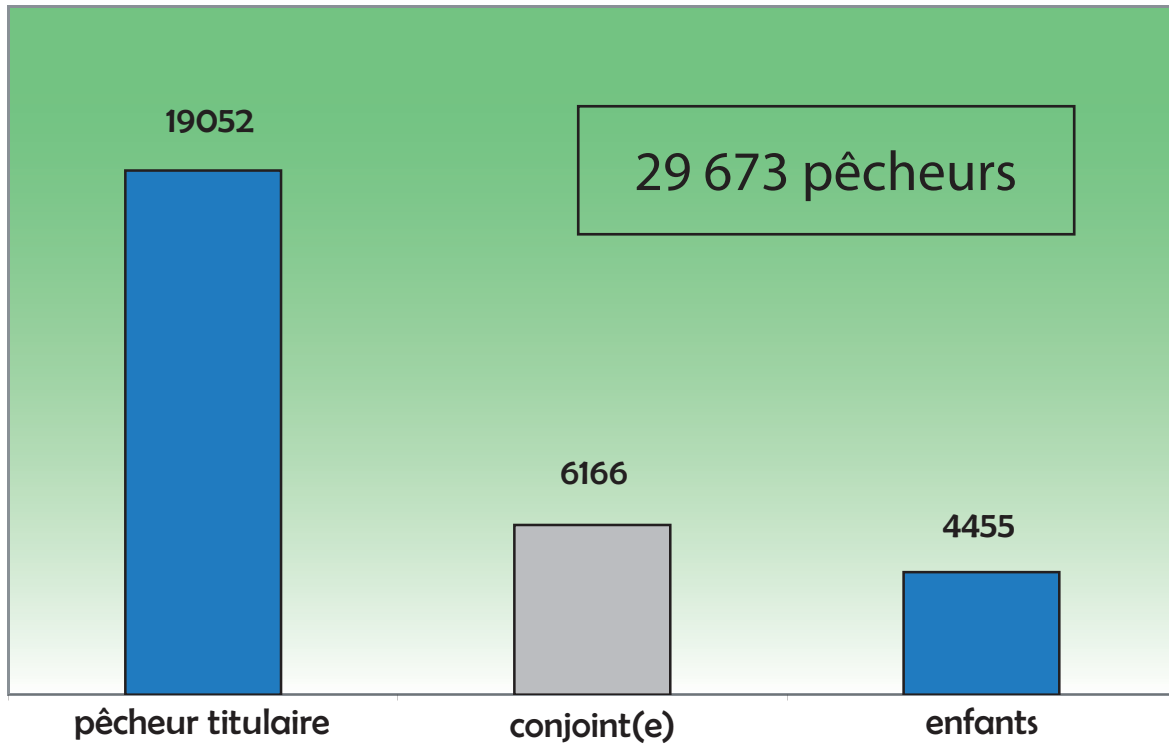
Un représentant de l'Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre : M. Roger Michaud

Un représentant des centres de pêche du lac Saint-Pierre: M. Roger Gladu

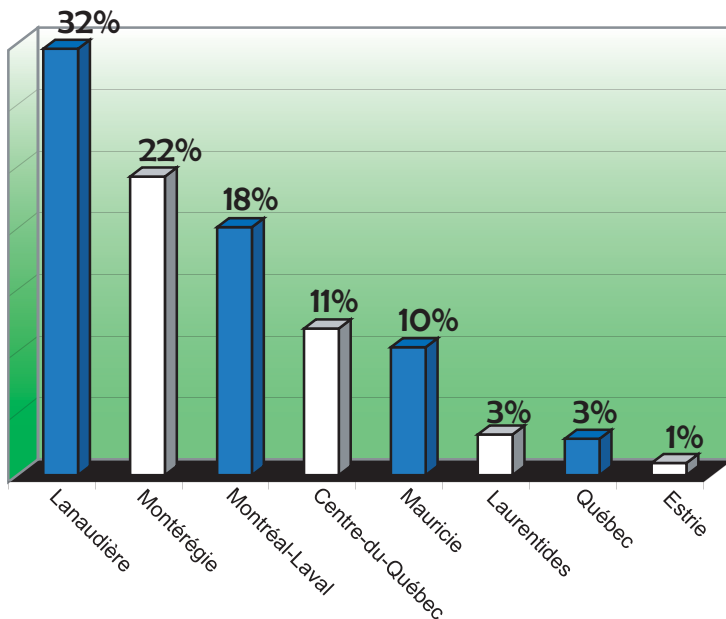


# Statistiques, analyse graphique

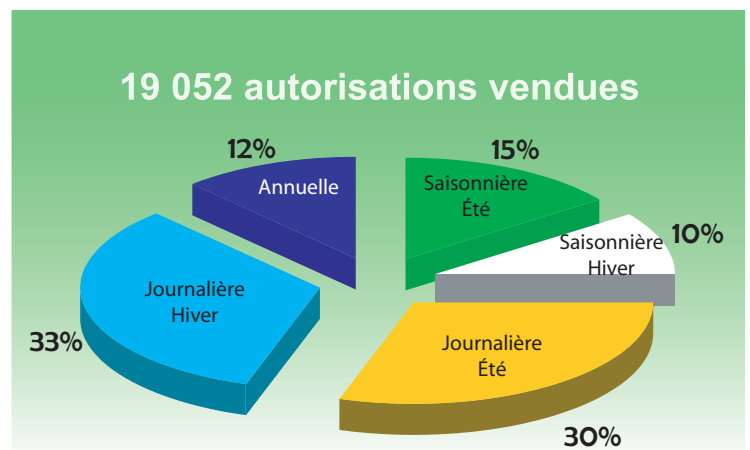
Autorisations vendues selon la clientèle



La provenance des pêcheurs de l'AFC du lac Saint-Pierre, 2008-2009



La répartition des autorisations vendues, 2008-2009



# Les gains de l'AFC du lac Saint-Pierre depuis ses débuts:

## 2006-2007

Augmentation du nombre de jours de pêche à la perchaude;  
Augmentation du nombre de prises quotidiennes à la perchaude;  
Rencontres avec les décideurs pour faire connaître votre point de vue;  
Embauche d'assistants de la faune pour protéger votre ressource;  
Campagne de sensibilisation et d'information;  
Étude sur le doré;

## 2007-2008

Perchaude: Pour la première fois au lac Saint-Pierre la proportion de l'allocation est inversée et favorise maintenant la pêche sportive.

Pour une période de cinq ans, au total 12.3 tonnes de perchaudes seront permises, soit 8 tonnes pour la pêche sportive et 4.3 tonnes pour la pêche commerciale;

La fermeture de la pêche commerciale pendant la frai;

Harmonisation de la date d'ouverture de la pêche commerciale avec celle de la pêche sportive, soit le 9 mai en 2008;

Aucun verveux ne sera mis à l'eau avant le 1er mai 2008. Il faut noter que les perchaudes capturées avant le 9 mai devront être remises à l'eau;

Rachat de douze permis de pêche commerciale; il reste maintenant 6 permis de pêche commerciale;  
Établissement des modalités de la pêche sportive pour la prochaine saison, compte tenu de l'état de la perchaude.

## 2008-2009

Amélioration des connaissances sur la reproduction et les déplacements du doré noir;

Adoption de deux mesures réglementaires importantes pour la gestion durable du doré noir:

- ✦ Instauration de trois zones à réglementation particulière dans le secteur des îles afin de retarder de trois semaines l'ouverture de la pêche sportive pour toutes les espèces de poissons dans ces sites, ce qui aura pour effet de protéger les dorés noirs sur trois de ses frayères (voir en page 7);
- ✦ Interdire la pêche sportive pour toutes les espèces de poissons sur le territoire de l'AFCLSP entre le 1er novembre et le 20 décembre dans le but de diminuer la forte exploitation du doré noir en cette période et de réduire le braconnage qui y est plus intense;

Amorce d'une campagne de sensibilisation à la remise à l'eau volontaire pour toutes les espèces et en particulier pour les gros spécimens.

# Zones d'interdictions de pêche pour toutes les espèces du 1<sup>er</sup> avril au 28 mai

- 1-Secteur du Petit barrage
- 2-Secteur du Grand barrage
- 3-Secteur du Chenal aux Corbeaux

**Important:**  
Fermeture de la pêche  
pour toutes les espèces  
dans l'AFC du lac St-Pierre  
31 octobre



## Description des secteurs interdits du 1er avril au 28 mai

Secteur du Chenal aux Corbeaux, entre la ligne reliant l'extrémité sud-ouest de l'île à la Pierre à l'extrémité sud-ouest de l'île de Grâce et une ligne perpendiculaire à l'île à la Pierre située à 1 km en aval de son extrémité sud-ouest et joignant l'île de Grâce;

Secteur du Petit barrage entre l'île Ronde et l'île Madame, entre une ligne perpendiculaire à l'île Madame et joignant l'extrémité sud-ouest de l'île Ronde et une ligne perpendiculaire à l'île Madame qui passe au niveau de la bouée jaune indiquant la présence du barrage et qui joint ensuite la rive nord-ouest de l'île Ronde;

Secteur du Grand barrage entre l'île Ronde et l'île de Grâce, entre une ligne reliant les extrémités sud-ouest de l'île de Grâce et de l'île Ronde et une ligne perpendiculaire à l'île de Grâce qui passe au niveau de la bouée jaune indiquant la présence du barrage et qui joint ensuite la rive sud-est de l'île Ronde.

## Bilan des activités des assistants

Les assistants à la protection de la faune ont effectué 3200 heures de patrouille en 2008-2009. En équipe de deux, ils ont rencontré plus de 3800 pêcheurs sur le territoire de l'AFC du lac Saint-Pierre. Au total ils ont émis 119 infractions à 96 individus.

### Les principales infractions observées dans l'AFC sont :

Limite de prises non respectée  
Limite de taille non respectée  
Pêche à deux lignes  
Pêche avec un appât interdit

Pêche en temps prohibé  
Pêche sans autorisation de l'AFC  
Pêche sans être porteur du permis  
Pêche sans permis provincial

## Les projets

Les assistants à la protection de la faune ont également participé à d'autres projets ayant pour but l'amélioration de la qualité de pêche au lac Saint-Pierre.

Ils ont été impliqués activement dans :

- ✓ Suivi de la perchaude;
- ✓ Étude sur le doré noir;
- ✓ Aménagements de frayères, particulièrement pour la perchaude;
- ✓ Plantation d'arbres en bordures des cours d'eau;
- ✓ Éducation auprès des jeunes dans les écoles;
- ✓ Sensibilisation des pêcheurs sur la fragilité du milieu.

# Les aspects budgétaires

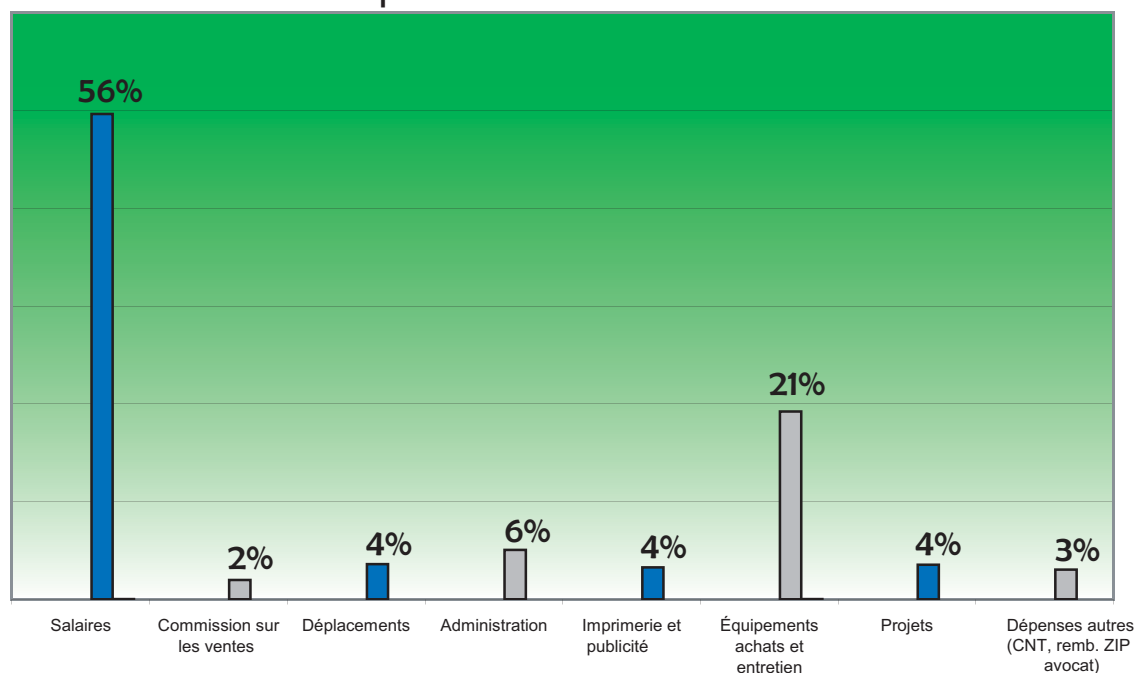
## Revenus et dépenses du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009

<b>Revenus :</b>	
Vente, autorisations de pêcher	121 810.36
Dons	1 296.01
Subventions salariales	22 589.60
Subventions, autres	33 800.00
Revenus, autres	7.50
<b>Total</b>	<b>179 503.47</b>
<b>Dépenses :</b>	
Salaires	99 343.95
Commission sur les ventes	3 964.50
Déplacements	7 206.52
Administration (loyer, assurance, téléphone, comptable)	9 887.90
Imprimerie et publicité	6 547.67
Équipements achats et entretien	38 450.66
Projets	7 072.26
Dépenses, autres (CNT, avocat, remb. ZIP)	6 072.00
<b>Total</b>	<b>178 545.46</b>
<b>Bénéfice net :</b>	<b>958.00</b>

## Budget du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010

<b>Revenus :</b>	
Vente, autorisations de pêcher	122 000
Dons	1 300
Subventions salariales	22 600
Subventions, autres	20 000
Revenus, autres	1 000
<b>Total</b>	<b>166 900</b>
<b>Dépenses :</b>	
Salaires	100 000
Commission sur les ventes	4 200
Déplacements	7 500
Administration (loyer, assurance, téléphone, comptable)	6 300
Imprimerie et publicité	4 000
Équipements achats et entretien	10 000
Projets	32 900
Dépenses, autres (imprévus)	2 000
<b>Total</b>	<b>166 900</b>

## Dépenses au 31 mars 2009



## Les périodes de pêche et les limites de prises quotidiennes

### La réglementation actuelle dans l'AFC du lac Saint-Pierre

Espèces	Longueur minimale	Période de pêche
Achigans [limite de 6]	Aucune	du 19 juin 2009 au 31 octobre 2009 du 20 décembre 2009 au 31 mars 2010
Maskinongé [limite de 2]	104 cm	du 19 juin 2009 au 31 octobre 2009 du 20 décembre 2009 au 31 mars 2010
Esturgeon [limite de 1]	Aucune	du 15 juin 2009 au 31 octobre 2009
Brochet [limite de 6]	Aucune	du 1er mai 2009 au 31 octobre 2009 du 20 décembre 2009 au 31 mars 2010
Dorés [limite de 6]	Aucune	du 8 mai 2009 au 31 octobre 2009 du 20 décembre 2009 au 31 mars 2010
Perchaude [limite de 10]	19 cm	du 8 mai 2009 au 13 septembre 2009 du 8 janvier 2010 au 7 mars 2010
Bar rayé	-	Pêche interdite
Autres espèces*	Aucune	du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 octobre 2009 du 20 décembre 2009 au 31 mars 2010

\*Consultez le document : *Pêche sportive au Québec Saison 2009-2011* pour plus de détails.  
[www.mrnf.qc.ca/fr/regles-peche](http://www.mrnf.qc.ca/fr/regles-peche)



Pêcheur: Édouard Lafond



L'AFC du lac Saint-Pierre compte sur l'aide de ces nombreux dépositaires répartis tout autour du lac afin de rendre l'autorisation de pêcher de l'AFC accessible au plus grand nombre de pêcheurs.

Visitez un de nos dépositaires pour vous procurer l'autorisation de pêcher de l'AFC LSP



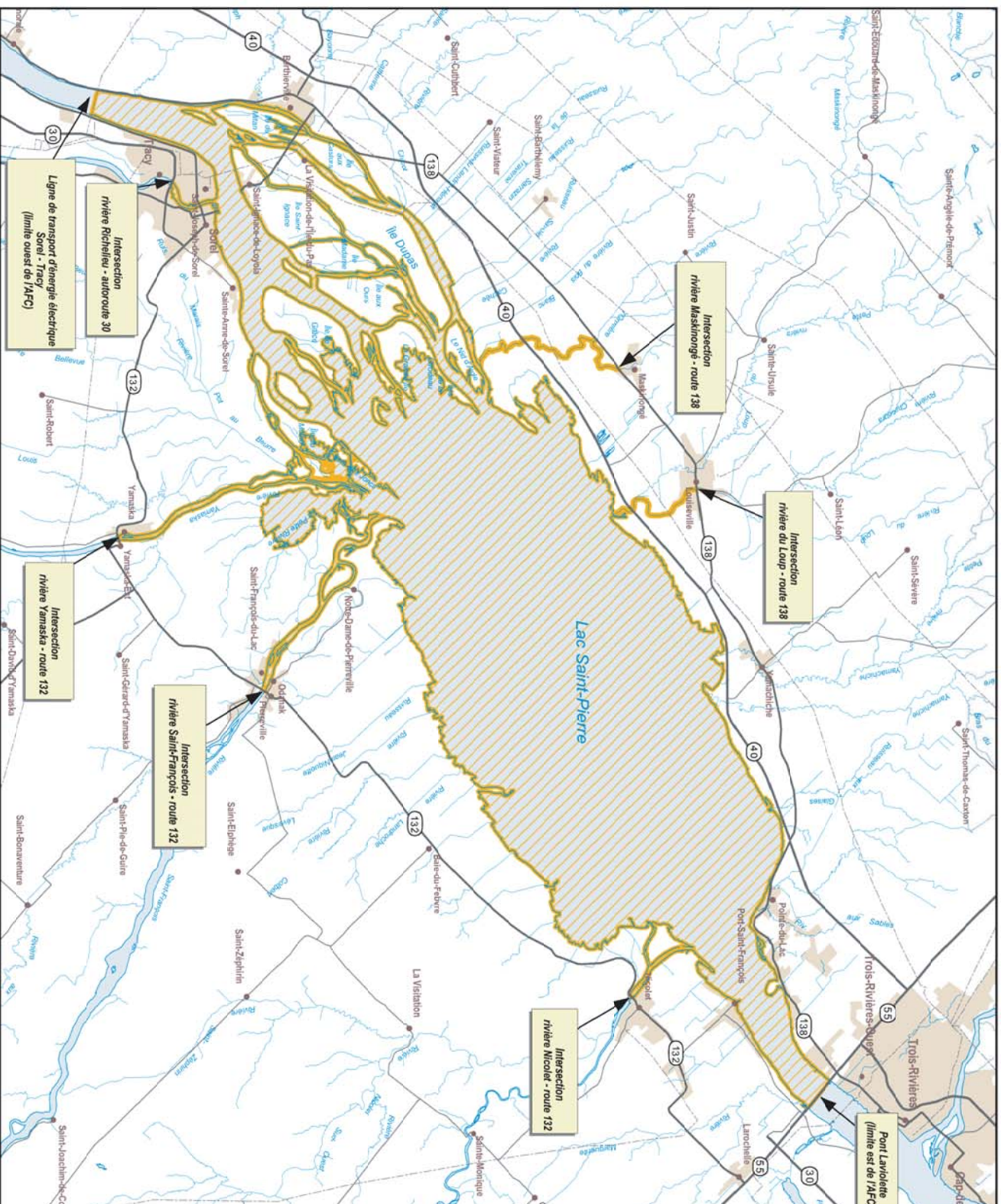
### Dépositaires de la rive nord

Commerce	rue	ville	téléphone
Le Paradis de chasse et pêche enr.	400, route 138	Berthierville	(450) 836-1156
Gélinotte sport	2000, Visitation	Joliette	(450) 753-4105
Morin Sport	117, St-Charles-Borromée-Nord	Joliette	(450) 759-3312
Marina Duval & Buisson inc.	821, rue Notre-Dame Sud	Louiseville	(819) 228-4654
Arm-Tech chasse et pêche	483, avenue St-Laurent	Louiseville	(819) 228-1515
Pourvoirie Domaine du Lac St-Pierre	75, rang lac St-Pierre Est	Louiseville	(819) 228-8819
Bureau AFC	100, St-Jacques	Louiseville	(819) 228-1385
Dépanneur Ultramar	103, boul. Est	Maskinongé	(819) 227-2771
Auberge le Nid d'aigle	21, route du Nord	Maskinongé	(819) 227-1717
Performance Chasse-Pêche (Propac)	303, Notre-Dame	Repentigny	(450) 582-9302
Centre de pêche le Martin Pêcheur	Sortie 180, Chemin Louis Gatineau	Yamachiche	(819) 692-4192
Esso/Harnois	214, chemin de la Traverse	St-Ignace-de-Loyola	(450) 836-6971
Dépanneur de la Traverse	206, Chemin de la Traverse	St-Ignace-de-Loyola	(450) 836-3358
Pourvoirie Lac Saint-Pierre	2313, rang Saint-Pierre	St-Ignace-de-Loyola	(450) 836-7506
Pourvoirie Roger Gladu	2435, rang Saint-Pierre	St-Ignace-de-Loyola	(450) 836-1317
Destination Plein air	2483, boul. des Récollets	Trois-Rivières	(819) 375-5777
Dépanneur Gaston Clément	1174, Gagné	St-Justin	(819) 227-4707
L'ami du moucheur Inc.	7390, rue Notre-Dame Ouest	Trois-Rivières	(819) 377-4367
Du tir à la ligne	652, boul. Thibeau	Trois-Rivières	(819) 373-6540
Dépanneur service Sonic	9850, chemin Ste-Marguerite	Trois-Rivières	(819) 377-5850
Canadian Tire Trois-Rivières	3525, boul. des Forges	Trois-Rivières	(819) 378-4045
Chasse & Pêche 07 Pro-Nature	5385, Jean XXIII	Trois-Rivières	(819) 371-1660
Halte 174 (Porte de la Mauricie)	14 Ste-Anne Ouest	Yamachiche	(819) 228-5620

### Dépositaires de la rive sud

Commerce	rue	ville	téléphone
Centre de pêche Jean-François Lemire	213, route Marie-Victorin	Baie-du-Febvre	(450) 783-6416
Marché La Baie du Febvre Inc.	365, Principale	Baie-du-Febvre	(450) 783-6743
Restaurant-dépanneur L'Escale	370, Marie-Victorin	Baie-du-Febvre	(450) 783-6162
Dépanneur carrefour 132	12230, boul. Bécancour	Bécancour	(819) 222-5505
Rona Bibeau	4885, rue des Ormes	Contrecoeur	(450) 587-5905
Sportèque enr.	760, boul. St-Joseph	Drummondville	(819) 477-7144
Monsieur dépanneur Nicolet	190, St-Jean-Baptiste	Nicolet	(819) 293-2117
Centre de pêche Paulhus Ass.	394, rang Chenal Tardif	Pierreville	(450) 568-3490
Canadian Tire Sorel-Tracy	280, boul. Fiset	Sorel-Tracy	(450) 743-5515
Matériaux R.M. Bibeau ltee	2425, boul. St-Louis	Sorel-Tracy	(450) 743-3321
Pro-Nature Sorel-Tracy	355, rue du Collège	Sorel-Tracy	(450) 742-6414
L'Accomodeur St-François (Péto T)	7, route Marie-Victorin	St-François du lac	(450) 568-3975
L.M. Sports	2554, rue Ste-Anne	St-Hyacinthe	(450) 773-0735
Flibotte Sports	2780, Nichols	St-Hyacinthe	(450) 773-2462
Marché Blanchette et Vincent	7, Mgr Parenteau	Yamaska	(450) 789-2404

# Territoire de l'Aire faunique communautaire



\* Limitée en aval par le côté sud-ouest du pont Lavolette (Trois-Rivières) et en amont par la ligne de transport d'énergie électrique de 735kv (Sorel-Tracy).

\* Une partie des rivières Nicolet (4,6km), Saint-François (11,3km) et Yamaska (13km) jusqu'à la route 132.

\* Une partie de la rivière Richelieu (2,6km) jusqu'à l'autoroute 30.

\* Une partie des rivières Maskinongé (10,4km) et du Loup (5,8km), jusqu'à la route 138.



Vous y trouverez:

Dossiers importants traitant de l'AFC et de sa faune aquatique

La réglementation complète de l'AFC

Les archives de nos documents et bilans annuels

Un album photo des pêcheurs de l'AFC

Le rapport détaillé des études et projets auxquels nous avons participé

## À venir ...

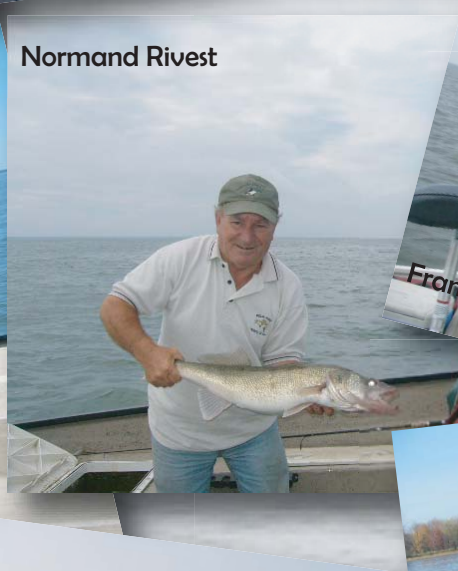
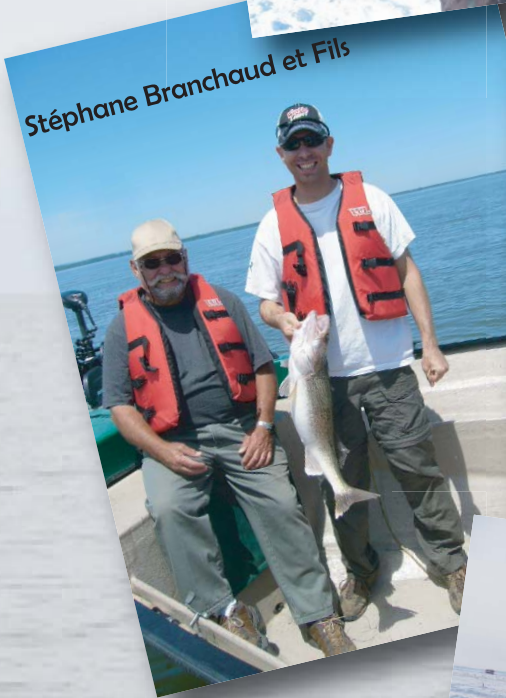
### Fête de la pêche!

Trois jours de pêche gratuite dans l'AFC : du 12 au 14 juin 2009. Venez pêcher sans autorisation de l'AFC ni permis provincial. Idéal pour s'initier à la pêche ou encore emmener un ami pêcher.

### Pêche en herbe!

Préparons la relève. Dons de cannes à pêche dans plusieurs municipalités pour les jeunes de 9 à 12 ans. Inscription obligatoire, faites vite les places sont limitées. Une formation sera également donnée par les assistants à la protection de la faune. L'activité aura lieu le 13 juin prochain, contactez-nous au (819) 228-1385 pour plus de détails.

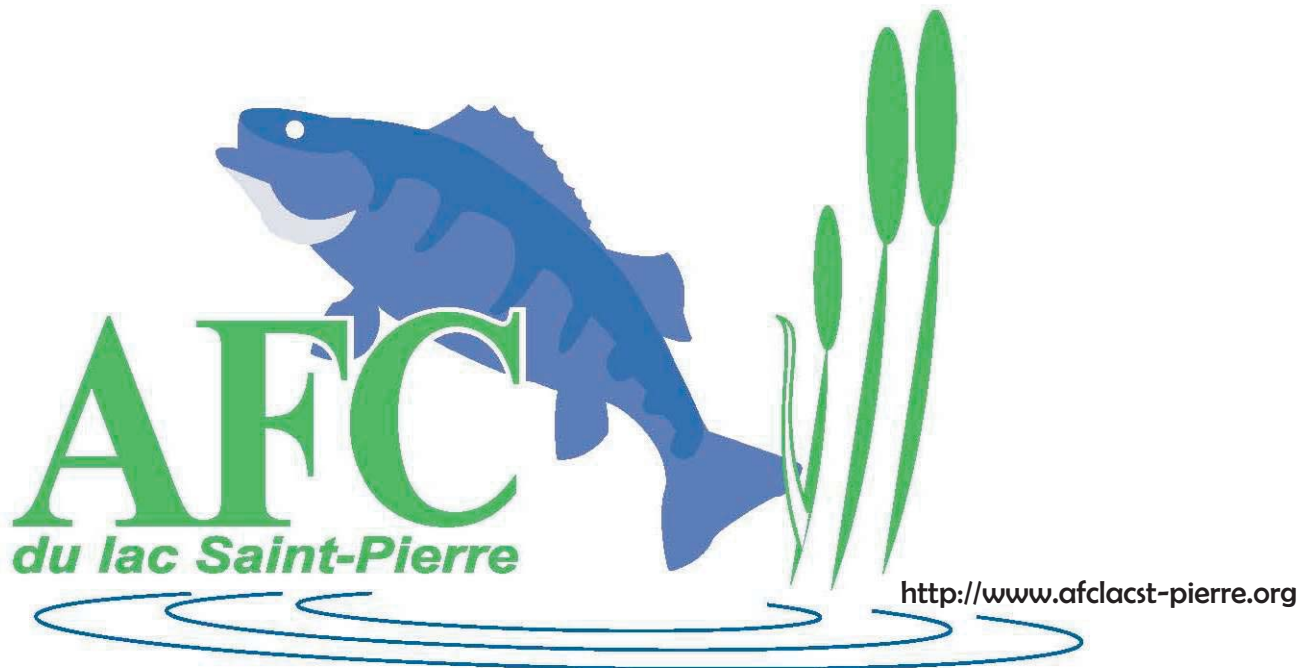
# Album photos



Corporation de gestion et de développement  
de la pêche sportive du lac St-Pierre

# Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre

121, Petite Rivière, local 25  
Louiseville, Québec  
J5V 2H3



Les 12, 13 et 14 juin 2009, c'est la *Fête de la pêche*  
*Tous les résidents du Québec peuvent pêcher sans permis partout au Québec*  
*L'autorisation de pêcher de l'AFC n'est pas obligatoire pour la Fête de la Pêche*